

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉLÉPHONE 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 6 mars 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4043-2018. Aspects 1 et 2.
Transition Énergétique Québec (TÉQ) – Plan directeur 2018-2023 en transition,
innovation et efficacité énergétiques.
**Demande afin que l'audience orale porte également sur la preuve de l'Aspect 1.
Logée par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité
énergétiques (RTIEÉ)*.**

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à modifier le cadre de l'audience orale prévue du 21 mars au 5 avril 2019, de manière à ce que celle-ci porte également sur la preuve quant à l'Aspect 1 (en sus de la preuve quant à l'Aspect 2 et des argumentations sur les deux Aspects, ce qui est déjà prévu).

En effet, lorsqu'il avait été déterminé qu'une audience sur la preuve de l'Aspect 1 ne serait pas nécessaire, cet Aspect 1 apparaissait beaucoup plus simple à traiter qu'il ne l'est devenu.

Depuis lors, tant les demandes de renseignements de la Régie (et des intervenants dont le RTIEÉ) que les preuves des intervenants (dont celle du RTIEÉ) soulèvent de nombreux doutes quant à la capacité du *Plan directeur* d'atteindre l'une et l'autre des deux cibles gouvernementales (qu'il s'agisse de la méthodologie retenue par TÉQ, de sa sous-estimation du tendanciel et du scénario de référence, de son omission de plus d'une année dans le scénario de référence, de sa prise en compte du tendanciel et du scénario de référence dans le calcul d'atteinte des cibles du *Plan*, etc.). Entre autres, TÉQ a omis de fournir des réponses complètes à plusieurs demandes de renseignements de la Régie. Par ailleurs, l'incapacité du *Plan* à atteindre les cibles gouvernementales pose l'enjeu de déterminer la liste des mesures additionnelles que la Régie pourrait demander à TÉQ d'évaluer, ce sur quoi plusieurs intervenants, dont le RTIEÉ, ont aussi déposé une preuve.

Pour l'ensemble de ces motifs, il nous semble qu'il serait dans l'intérêt public et l'intérêt du Tribunal et de tous les participants que la Régie de l'énergie modifie le cadre de l'audience orale prévue du 21 mars au 5 avril 2019, de manière à ce que celle-ci porte également sur la preuve quant à l'Aspect 1 (en sus de la preuve quant à l'Aspect 2 et des argumentations sur les deux Aspects, ce qui est déjà prévu).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).